



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 27 avril 2026

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

M. Jonathan MORIZOT devient directeur général adjoint chargé de la politique médicale et scientifique à l'Agence de la biomédecine

M. Hugo GILARDI, directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, ancien collaborateur de M. Jean CASTEX à Matignon, serait nommé directeur général de l'offre de soins au ministère de la Santé

Mme Amandine GIRAUD, précédemment directrice générale adjointe de MSH International, va devenir directrice générale d'Initiative Pharma

M. Jérôme JUMEL, quitte la direction générale de l'ARS des Pays-de-la-Loire et se verrait confier la direction du cabinet de Mme Josée MASSI, nouvelle présidente (DVD) de Toulon Provence Méditerranée

M. Hugo GILARDI, administrateur de l'Etat, jusqu'alors directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, ancien conseiller technique santé au cabinet de M. Jean CASTEX à Matignon, ancien directeur général adjoint de l'Agence de la biomédecine, a été nommé, en Conseil des ministres, directeur général de l'offre de soins au ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, à compter du 18 mai

EN RÉSUMÉ

Le Sénat modifie profondément en commission la proposition de loi sur l'aide à mourir

La commission des Affaires sociales du Sénat s'est réunie hier pour examiner en deuxième lecture les deux propositions de loi sur la fin de vie : la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir et celle visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs, qui seront examinées en séance publique du 11 au 13 mai. Retardée successivement par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 puis par la chute du gouvernement de M. François BAYROU à l'automne suivant, l'adoption de cette réforme érigée comme priorité du quinquennat de M. Emmanuel MACRON peine à aboutir au Parlement. Le gouvernement table toujours sur une entrée en vigueur avant la suspension des travaux parlementaires en juillet.

Fin de vie

M. Jonathan DENIS, président de l'ADMD, a adressé une lettre au président de la République, au Premier ministre, à la ministre de la Santé ainsi qu'aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat pour exprimer sa vive inquiétude quant au sort des propositions de loi relatives à la fin de vie. "Après plus de trois années marquées par des reports successifs et des reculs du calendrier législatif, la reprise des débats en deuxième lecture au Sénat est annoncée au 11 mai, sans qu'un calendrier clair ne soit, à ce stade, précisé pour la suite du processus", a-t-il dénoncé dans un communiqué. Face à cette situation, l'ADMD entend relayer "l'impatience croissante des malades et des soignants, qui attendent des réponses concrètes et (...) appellent à un engagement ferme de l'exécutif et du Parlement afin de garantir un calendrier précis, après la deuxième lecture au Sénat, pour assurer un vote définitif avant la fin de la session parlementaire". La députée de Charente-Maritime Sabine GERVAIS, suppléante de M. Olivier FALORNI, élu maire de La Rochelle en mars, s'est dite prête hier à reprendre son rôle de rapporteur sur ce texte. Lors des questions au gouvernement, elle a assuré suivre "avec attention" le dossier "depuis plusieurs années" et s'est dite disponible pour "dialoguer" avec l'ensemble des députés. Un choix qui ne fait pas l'unanimité. Selon une députée socialiste, la désignation de Mme GERVAIS comme rapporteure serait "une erreur qui pourrait nuire au texte, d'autant que le Sénat s'oppose vivement à la version des députés".

Enfance / protection

Le contrôle des antécédents judiciaires des personnes travaillant dans des établissements accompagnant des enfants handicapés est entré en vigueur hier, selon un décret publié au "Journal officiel", avec un déploiement progressif jusque début 2027. "Le dispositif sera ensuite progressivement étendu aux professionnels et bénévoles intervenant au sein d'un établissement ou service accompagnant des adultes en situation de handicap puis en 2028 aux professionnels et bénévoles intervenant auprès des personnes âgées", a-t-on ajouté dans l'entourage de la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées Camille GALLIARD-MINIER. Le contrôle, déjà en cours dans le secteur de la protection de l'enfance et de l'accueil du jeune enfant, passe par une attestation d'honorabilité certifiant l'absence de condamnation au casier judiciaire ou d'inscription au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais).